

Sixième Session
Singapour
13-19 septembre 1955

WP/RC6.R8
le 15 septembre 1955

FRANCAIS

Original : Anglais

ASSAINISSEMENT

Le Comité régional,

Ayant pris note de la résolution EBI5.R19 adoptée par le Conseil Exécutif, reconnaissant la nécessité d'améliorer l'assainissement dans les Etats Membres et prenant note de la déclaration sur la situation actuelle et sur les progrès accomplis, telle qu'elle figure dans le rapport annuel du Directeur général;

Prenant également note, avec approbation, des plans établis en vue d'organiser des colloques régionaux et de zones pour faciliter l'échange d'informations et stimuler les activités en matière d'assainissement;

RECOMMANDE que tous les Etats Membres, notamment dans les pays en cours de développement, accordent la priorité, dans leurs programmes et budget annuels de santé publique, à l'élaboration de programmes d'assainissement aussi bien à court qu'à long terme.

Cinquième séance, le 16 septembre 1955
WP/RC6/Min/5